

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Mardi 21 Septembre 2021

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

A ce jour, uniquement 1 attestation municipale de mise à disposition des installations

582116 ULTRA FUTSAL CLUB 94 : Réception de l'attestation Municipale de mise à disposition du gymnase la Halle des sports Rabelais, le mardi de 20h00 à 22h 00.

La commission souhaite une bonne saison sportive à tous nos clubs après ces deux saisons interrompues brutalement.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2021/2022.

En particulier, tout ce qui concerne la gestion des Pass sanitaires pour permettre l'accès aux installations et participer à la rencontre des joueurs et dirigeants.

Les calendriers des championnats D1 et D2 seront établis suite à la rencontre des clubs Futsal au District **ce mardi 21 septembre 2021 à 19h, une dizaine de clubs inscrits.**

A ce jour, il y aurait sous réserve de confirmation de 19 à 20 équipes pour les 2 divisions.

Les compétitions pourraient débuter durant la semaine du 04 au 09 octobre prochain.

Un compte rendu de cette réunion sera publié lors du prochain PV.
